

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 janvier 2022**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Florie JAILLET (Pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Coralie LUTAUD (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Marie-Bénédicte LEBEGUE (Pouvoir à Alain HOUDINET).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Acquisition de terrain,
 - Cession de terrain,
 - Lancement d'enquête publique,
 - Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2022,
 - Demandes de subventions,
 - MBA : approbation du montant des attributions de compensation 2021 GEPU,
 - Divers.
-

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un capteur de CO2 est installé dans la salle pour réaliser un test. En effet, 15 capteurs ont été commandés pour les écoles et seront distribués la semaine prochaine.

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2021 est lu. Avec 4 CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) et 2 ABSTENTIONS (Jean-Luc PAQUELIER et Christian JOLIVET) le procès-verbal est adopté.

Messieurs Alain HOUDINET, Rémi BESSON et Madame Catherine PATUEL se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Catherine PATUEL.

Délibérations :

Acquisition de terrain - Rue des Teppes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions du vendeur, décide de nommer le site « Espace du puits Claudia » et donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Cession de terrain - Rue des Chanterelles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Lancement d'une enquête publique - Déclassement du domaine public

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le lancement de la procédure d'enquête publique prévue par le code de la voirie routière et préalable au déclassement du domaine public de la partie de la voirie d'une superficie de 153 m² au regard de la parcelle ZD 186 destinée à être cédée et d'une partie de la voirie communale attenante.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de l'enquête publique et notamment la constitution du dossier d'enquête publique, la désignation du commissaire enquêteur, l'ouverture de l'enquête publique et les mesures de publicité à accomplir.

Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retirer la délibération n°87-2021 du 26 novembre 2021,
- Autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées.

Appel à projet départemental 2022 - Travaux de voirie

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter l'aide du conseil départemental dans le cadre du volet 4 « Infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien » et plus spécifiquement du point 4.11 « Voiries, parkings perméables »

Demande de fonds de concours MBA - Voirie

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter une aide, dans le cadre du fonds de concours « Voirie », concernant les travaux de sécurisation de la voirie de Crêches-Sur-Saône.

Subvention Amendes de Police 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des recettes provenant des amendes de police relatives à la circulation routière, au titre de la répartition 2022.

Subvention DETR - Travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2022 au taux maximum pour des aménagements de voirie.

Subvention DETR - PAV semi-enterrés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2022 au taux maximum.

Subvention DSIL - Rénovation et mise au norme de la cure

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter l'aide de l'État, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL).

Demande de subvention FIPD Vidéoprotection

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter l'aide de l'État, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Approbation du montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le montant des attributions de compensation de la compétence GEPU à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2021, pour la commune de Crêches-Sur-Saône ;
- d'approuver le montant définitif des attributions de compensation pour 2021.

DIVERS :

- Décisions du Maire

N° de la décision	Date	Délégation utilisée	Décision prise
15	11/10/2021	Décider de la vente de concession	Vente de concession
16	13/10/2021	Décider de la vente de concession - Cavurne	Vente de concession (Cavurne)
17	12/11/2021	Décider de la vente de concession - Columbarium	Vente de concession Colombarium
1	17/01/2022	Décider du renouvellement de la concession	Renouvellement de concession

- Monsieur Jean-Luc PAQUELIER fait un point sur le dossier concernant le projet de lotissement du Clos Magnien.
- Monsieur Jean-Luc PAQUELIER fait un point sur le dossier concernant l'achat de terrain de Monsieur GOUPY, situé derrière l'école.
- Monsieur Patrice DUPONT fait un point sur les travaux à venir concernant la salle de catéchisme : rénovation et mise aux normes d'une salle qui ne servait pas. Ceci sera étudié lors d'une commission bâtiments.

La séance est levée à 21h10.